

Dijon, le 22 mai 2026

**Communiqué de presse  
Lancement de l'appel à projets l'Eau d'Ici 2026**



**L'État lance l'appel à projets l'Eau d'Ici.**

**Vous êtes une collectivité de Bourgogne-Franche-Comté et vous possédez au moins un captage prioritaire, alors vous avez jusqu'au 04 septembre 2026 pour déposer un dossier et bénéficier d'un accompagnement personnalisé.**

L'eau qui arrive à nos robinets est majoritairement prélevée dans les nappes d'eau souterraine au niveau des captages d'eau potable. Elle est ensuite traitée pour la rendre potable avant d'être distribuée.

Plus l'eau prélevée est de bonne qualité, moins elle nécessitera d'être traitée pour la rendre potable. Ces traitements peuvent être extrêmement coûteux et augmentent le prix de l'eau. Aussi, pour limiter les coûts pour les citoyens, des actions de préservation de la ressource en eau sont mises en œuvre depuis plusieurs années.

Les « captages prioritaires » sont des captages dont la qualité n'est pas satisfaisante et sur lesquels il est indispensable de mettre en œuvre des mesures ambitieuses de protection de la ressource en eau.

Avec 136 captages prioritaires, la région Bourgogne-Franche-Comté est la deuxième région de France qui en compte le plus. Trois départements sont particulièrement concernés : l'Yonne, la Haute-Saône et la Côte-d'Or. Ceux-ci comptent à eux seuls 63% des captages prioritaires de la région.

Pour autant, alors que la qualité de l'eau se dégrade et que certains captages sont classés prioritaires depuis 2010, seuls 46% des captages prioritaires possèdent un plan d'actions de reconquête de la qualité.

Face à ce constat et dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement 2023-2027, l'État, en lien avec l'Agence Régionale de Santé, lance l'appel à projets **L'Eau d'Ici** pour accompagner les collectivités dans la reconquête de la qualité de la ressource en eau.

L'appel à projet L'Eau d'Ici est une démarche innovante pour accompagner les collectivités à construire un projet de territoire autour de la qualité de l'eau.

L'accompagnement se traduit par :

- **Un accompagnement méthodologique** pour co-construire la feuille de route du territoire par la **mise à disposition de bureaux d'études spécialisés** en « **sciences comportementales** » et/ou en « **marketing territorial** » ;
- **Une subvention de 10 000€** pour la mise en place de l'action « L'Eau d'Ici » ;
- **Un groupe d'experts régional** pour faciliter le projet, composé des services de l'État (DREAL/ARS/DDT/DRAAF), des financeurs (agences de l'eau, conseil régional), d'organismes de recherche (INRAE, L'Institut Agro Dijon) et d'autres partenaires concernés.
- **La mise en réseau des collectivités** engagées pour que chacune profite des expériences menées dans d'autres territoires.

#### **Informations et contact :**

Site internet de la DREAL : <https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/appele-a-projet-2026-l-eau-d-ici-accompagner-les-a11349.html>

Contactez **Sébastien HOARAU** de la DREAL pour toutes informations concernant cette démarche :

- par téléphone au **03-39-59-63-36 / 06-65-68-30-78**
- par courriel : **sebastien-j.hoarau@developpement-durable.gouv.fr / dema.sbep.dreal-bourgogne-franche-comte@developpement-durable.gouv.fr**